Ministère de l'Information et de la Communication





COMMUNIQUE N°002

Dans le cadre de sa nouvelle politique de gestion de la publicité, la Direction Générale de l'Office Guinéen de Publicité (OGP SA/CA) informe toutes les régies publicitaires et annonceurs, qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, une commission en charge des visas publicitaires sera mise en place pour la validation de toute forme de publicité avant diffusion ou affichage.

De ce qui précède, tous les spots publicitaires, affichages et publicités numériques doivent faire l'objet de validation par cette commission avant leur diffusion ou affichage.

Tout contrevenant à ce principe verra la diffusion de son spot ou sa campagne purement et simplement interrompue.

La Direction Générale de l'Office Guinéen de Publicité (OGP SA/CA) sait compter sur la bonne compréhension de tous ses partenaires.

Conakry, le 23 décembre 2021

Le Directeur Général

Mandian SIDIBE